

ENVELOPPE E-SOLEAU

La preuve numérique de l'antériorité d'une création

L'enveloppe Soleau est un dispositif proposé par l'INPI permettant à toute personne, qu'il s'agisse d'un designer, d'un artiste, d'un étudiant, d'un chercheur ou d'une personne morale, de constituer une preuve de création à une date certaine. Elle atteste qu'un contenu existait à un moment précis, ce qui peut être déterminant en cas de litige ou de contestation d'antériorité. Contrairement au brevet, elle ne confère aucun droit exclusif. Depuis avril 2024, l'INPI a supprimé la version papier au profit d'un dispositif entièrement numérique, désormais appelé e-Soleau.

À QUOI SERT L'E-SOLEAU ?

L'e-Soleau est utile avant de partager, présenter, publier ou exposer un projet :



Idée



Partenaire



Prototype



Financier



Design



Projet collaboratif

QUE PEUT-ON DÉPOSER ?

→ Textes

→ Dessins/designs

→ Schémas/plans

→ Photos

→ Maquettes

→ Codes

→ Algorithmes

→ Business plan

COMMENT ÇA MARCHE ?

1

Préparer - Rassembler les fichiers

2

Déposer - Les mettre en ligne sur le portail e-soleau / INPI

3

Empreinte - Chaque fichier reçoit une empreintes numérique

4

Récépissé - Date + heure + fichiers + empreintes

5

Conserver - 5 ans au départ, prorogeable jusqu'à 20ans